

F.G.M.C



FÉDÉRATION GENEVOISE DES
MUSIQUES DE CRÉATION

Communiqué de presse
Genève, le 26 septembre 2023
Pour diffusion immédiate

Tout travail mérite salaire : la FGMC annonce ses recommandations tarifaires pour les musiques actuelles et de création

La faible rémunération du travail des musiciens de création est un frein majeur à la professionnalisation, au développement artistique et au rayonnement des artistes suisses sur les scènes internationales. Aujourd'hui, la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) annonce ses recommandations tarifaires. Militant pour une rémunération juste et équitable du travail musical, la fédération poursuit sa lutte contre la précarité du milieu.

La création entravée par la précarité, le constat partagé avec les autorités

Les recommandations tarifaires sont le résultat d'un mandat de travail confié à la FGMC par le Service culturel de la Ville de Genève et l'Office cantonal de la culture et du sport. Ce mandat souligne un souhait commun de valoriser le travail des musiciens professionnels dans son ensemble, de garantir une rémunération juste pour toutes les étapes de la création musicale et de lutter activement contre la précarité du milieu. Céline Frey, compositrice et chanteuse, décrit les conditions de travail peu favorables à la création auxquelles les musiciens font face et le besoin trop souvent incontournable de trouver des sources de revenu additionnelles externes au travail musical : "le métier artistique se réduit comme peau de chagrin, tout ça pour des questions de survie". Selon l'étude menée par le sociologue Marc Perrenoud, le revenu mensuel médian des musiciens suisses se situe entre 3'000 et 4'000 francs. Un sondage effectué auprès des membres de la FGMC en 2020 révèle quant à lui que 73% d'entre-eux gagnent moins de 3'000 francs par mois.

Un accès difficile aux assurances sociales

En raison des faibles revenus comptabilisés, des courtes périodes d'emplois, du changement fréquent d'employeur ou de mandant et du grand nombre d'heures de travail non rémunérées, les musiciens de création souffrent d'un accès limité, voire inexistant, aux assurances sociales. Une prévoyance professionnelle et un accès aux assurances renforcerait la légitimité du métier et faciliteraient une projection de carrière à long terme. La FGMC défend fermement l'accès aux assurances sociales auxquelles les travailleurs de la musique ont droit. Le coût des cotisations sociales doit donc être reflété dans les honoraires ou salaires perçus par les musiciens.

F.G.M.C



FÉDÉRATION GENEVOISE DES
MUSIQUES DE CRÉATION

La valeur juste du travail de musicien·ne

Les recommandations tarifaires ont fait l'objet d'une mise en consultation élargie auprès des différents acteurs de l'écosystème musical romand afin d'intégrer les perspectives et questionnements du milieu dans une démarche épousant les réalités du terrain. Les scénarios proposés sont ainsi représentatifs de la diversité des prestations fournies quotidiennement par les artistes sans être pour autant exhaustifs. En se basant sur les recommandations tarifaires d'autres milieux artistiques, notamment de la musique classique et du théâtre, la FGMC propose de rémunérer les musiciens en fonction des heures de travail effectuées. Par exemple, un concert isolé équivaut en moyenne à 12 heures de travail comprenant l'ensemble des activités rendant cette prestation possible, notamment la balance audio, les déplacements et les tâches de préparation en amont. En termes de coûts, la prestation de concert isolée (hors tournée) s'élève donc à 830 francs pour l'employeur, soit un salaire brut de 697 francs pour l'artiste.

Le remède, une meilleure dotation ?

A travers ses recommandations tarifaires, la FGMC appelle à une meilleure dotation du milieu dans les budgets des collectivités publiques et à une revalorisation du travail de l'ensemble des acteurs des musiques actuelles. Elle souhaite que les fonds ponctuels d'aide à la création et à la diffusion soient alignés sur ceux des autres domaines artistiques comme la musique classique, la danse, le théâtre ou le cinéma. Les organisateurs de concerts et structures de production doivent également bénéficier d'un meilleur soutien afin de pouvoir pérenniser leur fonctionnement et rémunérer convenablement le travail artistique.

Contact

La FGMC se tient à votre entière disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Kate Espasandin, coordination, +41 79 372 87 80,

coordination@musiquesdecreation-ge.ch

Céline Frey, chanteuse, compositrice (Aloan, Elvett), +41 76 448 91 66,

lyn@elvett.com

Plus d'informations sur <https://musiquesdecreation-ge.ch/>

À propos de la FGMC

La FGMC est une association à but non lucratif fondée en 2019 sous l'impulsion de musiciens professionnels actifs dans le domaine des musiques de création à Genève. Elle compte 190 membres, dont une vingtaine d'associations ou structures, et a pour but de rendre visibles et de regrouper les musiciens professionnels et les structures actives dans le domaine des musiques de création, sans distinction de style, sur le canton de Genève. Elle œuvre aussi à défendre la place, les projets, la force de proposition et les intérêts des créatrices et créateurs locaux de musique, notamment devant les autorités.